

Mesdames et Messieurs les maires du département de l'Oise

comme annoncé par message téléphonique le seuil d'alerte de pollution aux particules en suspension est dépassé sur le département de l'Oise pour la journée du 1er décembre

vous trouverez ci-dessous quelques Recommandations sanitaires :

Il est préconisé de :

- pour les enfants de moins de 6 ans, ne pas modifier les déplacements indispensables mais éviter les promenades et les activités extérieures ;
- pour les enfants de 6 à 15 ans, ne pas modifier les déplacements habituels mais éviter les activités à l'extérieur, privilégier à l'intérieur des locaux les exercices physiques d'intensité moyenne ou faible et reporter toute compétition sportive qu'elle soit prévue à l'extérieur ou à l'intérieur des locaux ;
- pour les adolescents et les adultes, ne pas modifier les déplacements prévus mais éviter les activités sportives violentes et les exercices d'endurance à l'extérieur ; déplacer, dans la mesure du possible, les compétitions sportives prévues à l'extérieur ;
- pour les personnes connues comme sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion, adapter ou suspendre l'activité physique en fonction de la gêne ressentie.

pour en savoir plus, consultez les sites [www.oise.gouv.fr](http://www.oise.gouv.fr) et [www.atmo-picardie.com](http://www.atmo-picardie.com)

**COMMUNIQUE**

03/12/2016

10:48

**POLLUTION ATMOSPHERIQUE**

**Alerte**

**Procédures préfectorales activées**

Hier le :

Aujourd'hui le :

Demain le :

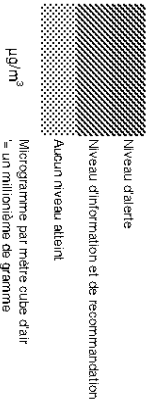
30/11/2016

01/12/2016

02/12/2016

| Polluants et seuils dépassés en µg/m3 |                 | Polluants et seuils dépassés en µg/m3 |                 | Zone(s) concerné(s) par le dépassement du seuil réglementaire |  | Polluants et seuils dépassés en µg/m3 |                 |
|---------------------------------------|-----------------|---------------------------------------|-----------------|---|--|---------------------------------------|-----------------|
| Particules PM10                       | Ozone           | Particules PM10                       | Ozone           | réglementaire   |  | Particules PM10                       | Ozone           |
| Moyenne journalière                   | Moyenne horaire | Moyenne journalière                   | Moyenne horaire |   |  | Moyenne journalière                   | Moyenne horaire |
| 50                                    | 50              | 50                                    | 50              | Somme   |  |                                       |                 |
| 50                                    | 50              | 50                                    | 50              | Oise  |  |                                       |                 |
| 50                                    | 50              | 50                                    | 50              | Aisne   |  |                                       |                 |

**Légende**



En cas de risque de pollution atmosphérique important, un dispositif préfectoral comportant deux niveaux est mis en place :

1er niveau : information et recommandation → des recommandations sanitaires et comportementales sont préconisées

2ème niveau : alerte → des mesures pour la réduction des émissions de polluants doivent être obligatoirement respectées

**EXPLICATIONS DU PHENOMENE ET RECOMMANDATIONS CONCRETES**

**Le 30 novembre 2016, le niveau d'information et de recommandation a été atteint sur la Picardie**

Les teneurs en particules en suspension ont fortement augmenté, notamment dans le département de l'Oise où le niveau d'alerte devrait être atteint le **1<sup>er</sup> décembre 2016**. Ce phénomène s'explique par un vent faible et une inversion de température, ce qui entraîne une mauvaise dispersion des particules en suspension.

Le 2 décembre 2016, la situation s'améliorera. Les conditions météorologiques seront favorables à la dispersion des particules en suspension : un vent plus important (milieu de journée) et une inversion de température moins marquée. Les teneurs en particules en suspension seront à la baisse pour être inférieures au seuil d'information et recommandation.

Au vu des conditions météorologiques annoncées et au vu des modèles de prévision de la qualité de l'air :

**Le 1<sup>er</sup> décembre 2016, le niveau d'information et recommandation pour les particules PM10 sera atteint sur les départements de l'Aisne et la Somme et le niveau d'alerte devrait être atteint pour le département de l'Oise.**

RECOMMANDATIONS VISANT A REDUIRE LES EMISSIONS DE POLLUANTS

**Recommandation sanitaire pour le seuil d'alerte pour les PM10 :**

- Pour les populations vulnérables et sensibles: Evitez les déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords, aux périodes de pointe. Evitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions) autant en plein air qu'à l'intérieur.
- Reportez les activités qui demandent le plus d'effort.
- Privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort.

- Pour la population générale Réduisez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions). Dans tous les cas, en cas de symptômes ou d'inquiétude, prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin ou contactez la permanence sanitaire locale (lorsqu'elle est mise en place)

**Recommandations visant à réduire les émissions de polluants**

Afin de réduire les émissions de particules en suspension, il est recommandé de limiter l'utilisation des véhicules personnels, de réduire de 20 km/h leur vitesse et de privilégier les transports en commun, le covoiturage ou le vélo. Les exploitants d'installations génératrices de particules sont vivement engagés à modérer l'allure de fonctionnement.

Afin de réduire les émissions de particules en suspension, il est conseillé de limiter :

- les activités de loisirs génératrices de particules (manifestation publiques de sports mécaniques, feux d'artifice, etc...) ;
- Il est également recommandé d'éviter le chauffage par le bois et le charbon et de reporter les épandages agricoles d'engrais.

|   |   |   |
|---|---|---|
| <p>SUIVI de la pollution en temps réel et prévision actualisée</p> <p>www.atmo-picardie.com</p> <p>0 06 87 76 73 81</p> <p>atmo@atmo-picardie.com</p> | <p>SUIVI du dispositif et mesures d'urgence</p> <p>www.somme-picardie.fr</p> <p>www.oise-picardie.fr</p> <p>www.aisne-picardie.fr</p> | <p>Effets de la pollution atmosphérique sur la santé</p> <p>www.a15.picardie.santefr.fr</p> <p>0 03 22 97 08 57</p> |
|---|---|---|